

JUIN 2026

Année 18, No. 5

NOMININGUE / *Autres*  
LAURENTIDES


Dans ce numéro :

Mot de la maire	1
Échos du conseil	2
Vie communautaire, culturelle et récréative	3
Urbanisme et environnement	4
Sécurité publique et Service incendie	4

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**  
Mardi 9 juin et 14 juillet 2026 à 19 h 30  
Salle J.-Adolphe-Arduin  
2114, chemin du Tour-du-Lac

**COMPTE DE TAXES 2026**  
Prochaine échéance le 16 juin 2026

**BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS**  
Le mercredi 24 juin à l'occasion de la  
fête nationale du Québec et le  
vendredi 3 juillet à l'occasion  
de la fête du Canada

 **ÉCOCENTRE OUVERT!**  
777, RUE SAINTE-ANNE  
Dimanches et lundis de 9 h à 15 h

**MUNICIPALITÉ alliée**

**CONTRE**  
la **Vio**lence  
conjugale

 Services gratuits et confidentiels pour les aînés vivant des situations de vulnérabilité, d'abus ou de maltraitance, ayant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie.

**ÉCOUTE - SOUTIEN - ACCOMPAGNEMENT**  
1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org www.prevoyanceaines.org

# NOMININGUE – « Le pays où l'on revient »

## BULLETIN MUNICIPAL

### MOT DE LA MAIRE



#### MOIS DE JUIN, MOIS DE NOTRE FIERTÉ NATIONALE!

Au moment où j'écris ce mot, nous vivons à fond notre fierté nationale avec le Canadien de Montréal. Au Québec, nous sommes doublement fiers à cause de notre identité francophone que nous défendons becs et ongles. Le 24 juin ce sera notre *fête nationale* et nous la célébrerons avec bonheur. Nos festivités, qui se dérouleront sur le site de la gare, seront partagées en deux moments distincts : le spectacle musical du groupe Les Bois francs (qui nous avait tant réjoui l'an dernier aux Samedis du Hameau) aura lieu le samedi 20 juin, tandis que le mercredi 24 juin sera consacré à la fête en famille.

#### RÉCUPÉRATION VS ENFOUISSEMENT

Nous sommes tous préoccupés par la santé de notre planète et nous devons faire tous les efforts pour qu'elle se dégrade le moins vite possible. À Nominique, nous privilégions toutes les actions qui visent la récupération et le compostage au détriment de l'enfouissement.

L'enfouissement ne devrait se faire qu'ultimement et pour des matériaux qui ne se récupèrent pas.

Vous pouvez apporter les objets récupérables (qui ne rentrent pas dans vos bacs verts ou bleus) à l'écocentre, dont la mission première est de privilégier le tri des matières afin de les récupérer. Comme l'écocentre est aussi un point de dépôt officiel de l'Action Bénévole de la Rouge, vous pouvez y apporter vêtements, meubles, électroménagers et autres articles en bon état, qui pourront bénéficier d'une seconde vie.

Vous pouvez aussi, bien entendu, aller porter tous ces articles directement à l'organisme situé à Rivière-Rouge. Vous pouvez également laisser vos objets au Complexe environnemental de la Rouge (CER) sur la route 117, qui héberge sur place un magasin de réemploi (*La remise*), où il est possible d'acheter des objets et matériaux recyclés. Tous ces lieux sont mis à votre disposition et sont gratuits!

Je vous invite à mettre l'épaule à la roue pour que nos efforts citoyens combinés soient garants d'un meilleur environnement.

#### TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR LE CHEMIN DU TOUR-DU-LAC

Comme vous le savez, Nominique a obtenu une subvention pour la réfection du chemin du Tour-du-Lac. Les travaux sont déjà entamés et s'échelonnent jusqu'à la fin juillet (il s'agit dans un premier temps de remplacer les ponceaux, puis de refaire ensuite le pavage). Le calendrier des travaux, qui est sujet à changement en fonction des modifications nécessaires apportées par l'entrepreneur à l'horaire ou l'emplacement des travaux, peut être consulté sur [nominique.ca/alertes](http://nominique.ca/alertes). Des panneaux d'affichage sont aussi placés sur le chemin du Tour-du-Lac à la sortie de Nominique.

Bon mois de juin!

*Fraunie Litauer*



## ÉCHOS DU CONSEIL ET RÉPONSES À VOS QUESTIONS—MAI 2026

### EMBAUCHE

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de l'appareil municipal monsieur Joël Jr Denis-Fontaine à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

### NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

Nous avons reçu quatre candidatures pour les deux postes vacants et remercions les citoyens qui ont manifesté leur intérêt. Les personnes retenues sont madame Josée Houle et monsieur Mathieu Cloutier.

### ÉPANDAGE D'ABRASIFS HIVERNAUX EN 2025-2026

Pour la saison hivernale 2025-2026, la Municipalité a commandé et distribué un total de 12 700 tonnes d'abrasif, comparativement à 12 000 tonnes en 2024-2025. Cette augmentation s'explique notamment par une saison hivernale ayant débuté plus tôt et s'étant prolongée davantage que l'année précédente. Les équipes maintiennent les mêmes pratiques d'épandage, particulièrement dans les courbes, les côtes, aux arrêts et là où les conditions le nécessitent.

### ADOPTION DE TROIS RÈGLEMENTS EN URBANISME

#### Règlement 2026-520 relatif à l'occupation du domaine public municipal

Se reporter à la section « Urbanisme et environnement » à la dernière page pour un aperçu détaillé du règlement.

#### Règlement 2026-521 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Ce règlement établit des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

Il vise aussi à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux et à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

Et enfin, ce règlement vise aussi à favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés.

#### Règlement 2026-522 relatif à la salubrité et l'entretien des immeubles

Ce règlement vise à s'assurer de la sécurité des citoyens au regard de leur habitation. Par exemple, si une maison présente des signes d'insalubrité pouvant porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents ou du public, la Municipalité pourra intervenir pour demander au propriétaire de corriger la situation.

Vous trouverez l'intégralité de ces trois règlements sur le site Web de la Municipalité sous l'onglet **Vie municipale/Règlements municipaux**.

### MESSAGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES



#### C'EST LE TEMPS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU PRÉSCOLAIRE (4 ET 5 ANS) ET AU PRIMAIRE

Se présenter au secrétariat de l'école du Saint-Rosaire. Pour plus d'informations, appelez le 819 623-4114, poste 5459.

### PLAGE DU LAC SAINTE-MARIE

#### NOUVELLES CONSIGNES VISANT LE STATIONNEMENT



De nouvelles mesures sont en place cette année à proximité de la plage du lac Sainte-Marie afin de rendre plus sécuritaire l'accès au plan d'eau.

Deux dos d'âne seront mis en place durant la saison estivale sur le chemin des Pruniers et la signalisation sera bonifiée. Merci de circuler lentement et de respecter les interdictions de stationner.

### ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE NOMININGUE



#### CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU BMR

BMR Nominique célèbre ses cinq ans d'existence. L'implication de l'ADN a joué un rôle déterminant dans la réalisation de ce projet dont nous pouvons être fiers! Bonne continuité à l'équipe du BMR!

#### DISC GOLF NOMININGUE

Plus d'une centaine de participants se sont réunis à Nominique les 17 et 18 mai pour le deuxième arrêt du Circuit Disquébec, le Défi de la Pinède.

Bravo à tous les participants, bénévoles, partenaires et membres de l'organisation qui ont contribué au succès de cette édition. Nominique occupe une place spéciale dans le cœur des passionnés de disc golf!

## VIE COMMUNAUTAIRE, CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE

## SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE

## LES BOIS FRANCS

Samedi 20 juin à 20 h

AU HAMEAU DE LA GARE

Bar sur place (\$) au profit d'Entraide Nominique

Après leur immense succès de l'été dernier avec leur hommage à Harmonium et Beau Dommage, ils reviennent avec leur spectacle *Les Bois francs chantent le Québec*.



Apportez vos chaises!



## Venez célébrer la fête nationale en famille!

MERCREDI 24 JUIN DE 10 H À 16 H À LA GARE

Jeux gonflables de 10 h à 16 h

Sculpteur de ballons et maquillage pour enfants de 11 h à 15 h

Parcours/courses avec obstacles pour les jeunes de 12 h à 16 h

Fermette avec âne, cheval miniature, chèvres et moutons de 11 h à 14 h

Atelier peinture parent-enfant avec les Artistes de chez nous

Atelier de bricolage thématique avec France Mercure

Discours patriotique  
et hommage au drapeau à 11 hKiosque hot-dog et collations \$  
au profit de Jeunesse Nominique

Musique 100 % québécoise

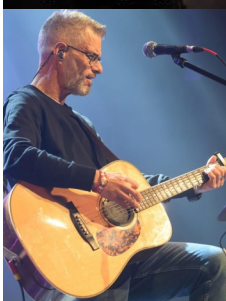


## SAMEDIS DU HAMEAU

27 juin à 20 h

Rachel Lauzon

Duo guitare et voix

Hommage aux grandes  
chansons françaises

4 juillet à 20 h

Serge Lachapelle

Le populaire chansonnier  
revient faire danser la foule!

Première partie de 18 h à 19 h

Claire Poirier, jeune pianiste  
de la région

11 juillet à 20 h

Tania Martin

Venez découvrir cette  
auteure-compositrice-  
interprète de New country  
francophone!

25 juin à 16 h

Bibliothèque Renée-O.-Rodier

SLAME-MOI ÇA!

Avec Marc Sauvageau

Une performance vivante et actuelle et un atelier interactif : l'artiste partage sa démarche créative et l'univers du slam. Il invite les participants à explorer l'écriture automatique.



VENTE ANNUELLE DE FLEURS

VENDREDI 19 JUIN

Stationnement de l'hôtel de ville

Milieu de vie pour personnes handicapées

Venez célébrer l'arrivée de l'été avec nous lors de notre vente annuelle de fleurs. Merci de nous encourager!



Entraide Nominique

Assemblée générale  
annuelle

Mercredi 10 juin à 18 h 30

Salle J.-A.-Ardouin

Gare  
de Nominique

Gare de Nominique

Exposants de retour dès le 21 juin!

Surveillez la page Facebook Gare et hameau de Nominique pour la date d'ouverture de la saison du petit marché!

## RÉUNIONS ALCOOLIQUES ANONYMES

Les vendredis soirs à 20 h à la salle Roch-Jetté, 2114, chemin du Tour-du-Lac (l'entrée est située à l'arrière). Info : 819 623-6677



nominique.ca

Bureau municipal  
2110, chemin du Tour-du-Lac  
Nominique (Québec) J0W 1R0  
Tél. : 819 278-3384—Télec. : 819 278-4967  
reception@nominique.ca

Heures d'ouverture :  
lundi au vendredi  
8 h à 12 h et 13 h à 16 h



## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-520 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL

Lors de la séance du conseil municipal du 12 mai 2026, le conseil a adopté le règlement numéro 2026-520 relatif à l'occupation du domaine public municipal.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre des pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales* qui permet aux municipalités d'encadrer les empiètements sur une voie publique ainsi que la construction, l'installation et l'entretien d'ouvrages situés au-dessus ou au-dessous de celle-ci.

Concrètement, ce règlement vise à mieux encadrer certaines formes d'occupation du domaine public, notamment l'installation d'équipements ou d'ouvrages, incluant certaines enseignes commerciales.

À cet effet, toute enseigne commerciale déjà installée sur le domaine public au moment de l'entrée en vigueur du règlement bénéficie d'un droit acquis. Ce droit est maintenu tant que l'enseigne demeure au même emplacement, conformément à l'article 26 du règlement.

Par ailleurs, toute personne occupant actuellement le domaine public sans droit acquis ni autorisation devra régulariser sa situation. Un délai de douze (12) mois est accordé pour déposer une demande de permis et se conformer aux nouvelles dispositions

(article 27 – Transition). Durant cette période, aucuns frais de demande de permis ne seront exigés.

Un formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public est disponible sur le site Web de la Municipalité.

### RAPPEL – ENTRETIEN DES TERRAINS ET NUISANCES

La Municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des citoyens que plusieurs terrains sur le territoire présentent actuellement des situations de nuisances, notamment par la présence de matériaux divers, d'accumulations de déchets ou d'objets laissés à l'abandon.

Ces situations vont à l'encontre du règlement de nuisances en vigueur (2024-497), lequel vise à assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et harmonieux pour tous.

Soucieuse de la protection de l'environnement et de la qualité du cadre de vie, la Municipalité exerce une vigilance accrue à cet égard. Des inspections seront réalisées de façon régulière sur l'ensemble du territoire afin de s'assurer du respect de la réglementation municipale.

Nous invitons donc les propriétaires concernés à prendre les mesures nécessaires pour corriger toute situation non conforme dans les meilleurs délais. La collaboration de tous est essentielle pour préserver la qualité de notre environnement et la beauté de notre milieu de vie.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE



### LA SAISON DES LOISIRS NAUTIQUES EST ENFIN ARRIVÉE!

La **sécurité** est une priorité sur l'ensemble des plans d'eau de notre territoire. Ainsi, le respect de la signalisation en place est de rigueur. Naviguez à une vitesse sécuritaire et soyez attentif à vos alentours.

Nous rappelons enfin que conduire avec les capacités affaiblies est illégal!

Vous devez avoir en votre possession, **en tout temps** :

- Permis et immatriculation
- Vêtements de flottaison individuels (VFI)

**Planifiez bien vos déplacements et consultez toujours les conditions météorologiques. Avant de partir, informez un proche de votre itinéraire.**

Nous vous recommandons également d'avoir avec vous :

- Un extincteur (pour les embarcations à moteur)
- Un appareil de signalisation sonore (sifflet)
- Des signaux visuels (lampe/fusée)
- Une trousse de premiers soins, de l'eau potable et des collations

**Nous vous invitons enfin à consulter le Guide de Sécurité nautique de Transport Canada à l'adresse suivante : [tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp\\_511f.pdf](https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf)**

**Et surtout, n'oubliez pas de laver vos embarcations!**